

	Document maîtrisé	Date réunion	11/04/2016	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	02/03/2020
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - HB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2020 A 18 H 30

L'an **deux mille vingt, le deux mars, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2020.

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUILLOT Aimé, GUERIN Sandrine, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MICHEL Raymond, VIARD Richard.

Absents / Excusés : GIRAUD Isabelle.

Absent : CHATEL Louis.

Secrétaire de séance : GUERIN Sandrine.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente ce soir.

Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme B [] H [] est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DES 2 BUDGETS

Le Maire doit se retirer pendant la lecture des comptes administratifs 2019 des budgets : principal de la commune, eau et assainissement.

Il donne la présidence de la séance à Madame Murielle VIARD GAUDIN, 1^{ère} Adjointe, et quitte la salle.

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2019 de la commune. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2019 de **2 254 534,85 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2019 de **519 712,99 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2019 du service eau & assainissement. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2019 de **12 261,73 €** et un résultat de clôture excédentaire en Investissement au 31.12.2019 de **358 864,23 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Le Maire réintègre la salle et prend acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2019.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 de la commune, de se prononcer sur le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, en parfaite corrélation avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du service eau & assainissement, de se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DES 3 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la commune, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2019.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre **1 734 821,86 €** en fonctionnement, article 002, et d'affecter la somme de **519 712,99 €** en investissement, article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2019 du budget Eau & Assainissement, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2019.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre au compte 002 l'excédent de fonctionnement, soit **12 261,73 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **358 864,23 €** en investissement.

Le Maire demande s'il y a des questions.
Aucune question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le maire donne la parole à H. B. pour la lecture ligne par ligne du budget primitif de la Commune. Il indique que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 5 367 300,77 €. Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 8 114 221,86 €. Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Le Maire informe qu'au niveau des dépenses d'investissement, les sommes ont été réparties suivants les travaux déjà engagés sur l'année précédente.

Le Maire revient sur les recettes d'investissement au compte 1326 « Autres établissements publics locaux » pour une somme de 400 000,00€. Il informe que cette somme correspond à une subvention attendue de la Communauté de Commune de l'Oisans pour participation aux travaux de la voie d'accès et du parking du téléporté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Le Maire donne la parole à H. B. pour la lecture ligne par ligne du budget annexe eau et assainissement.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 536 926,99 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 514 545,07 €.

Le Maire indique que les recettes d'investissement sont dues à l'obligation d'amortir.

De plus, en investissement les dépenses prévues correspondent à la mise en conformité des captages et de l'entretien des réseaux ce qui nous est imposé par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

Le Maire remercie H. B. pour la tenue et la gestion des budgets sur l'année.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2020 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire précise que ces taxes définissent les recettes budgétaires et que les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente. Seules les bases définies par l'Etat augmentent de 1,8% et 1,9%. Enfin, il convient de voter le taux de la taxe d'habitation, même si celle-ci est en train d'être supprimée.

- Taxe d'habitation : 14,56 %
- Taxe foncière bâti : 23,37 %
- Taxe foncière non bâti : 88,42 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 37,38 %

Murielle VIARD GAUDIN demande si l'on a reçu des nouvelles sur les compensations de la taxe d'habitation. Le Maire indique que non, nous n'avons aucune nouvelle de la part de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ALLEMOND – ANNEE 2020

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN. Elle informe que certaines associations ont perdu en nombre d'adhérents et que d'autres ont fait moins d'animations.

Aussi, elle a travaillé sur ce dossier avec Sandrine GUERIN et Laurent PELLISSIER. Nous avons eu des difficultés à collecter toutes les informations nécessaires et avons dû relancer des associations pour obtenir leur dossier.

Elle donne lecture de la délibération et énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemond pour l'année 2020, pour un montant total de 53 368,00€.

Le Maire fait remarquer, si certaines subventions diminuent, d'autres augmentent notamment les associations faisant appel à des prestataires extérieures. Ainsi, l'enveloppe des subventions passe de 43 282,00€ en 2019 à 53 368,00€ en 2020

Il est à noter que le ski club Oz /Allemond s'est dynamisé et que l'association est bien remontée par rapport aux années précédentes.

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019/2020 AU SNO

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération proposant au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Ski Nordique Oisans pour les jeunes BARTHELEMY Thaïs et JOSSERAND Aurélien inscrits au Comité du Dauphiné.

Elle précise, qu'il s'agit d'accompagner ces jeunes au niveau du comité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 500,00 € par jeune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération, elle énonce les montants alloués aux associations nationales et locales qui n'entrent pas dans le tableau des associations « ALLEMOND ». Elle précise que l'Union Cycliste de l'Oisans est une nouvelle association.

Raymond MICHEL demande qu'est-ce que les « Quatre A » ?

Laurent PELLISSIER lui indique qu'il s'agit de l'association des chiens de non-voyants. Il ajoute que l'association « Locomotive » correspond aux enfants malades et « l'AFSEP » est l'association qui lutte contre la sclérose en plaque.

Murielle VIARD GAUDIN ajoute que les « Myosotis » correspond à la résidence des personnes âgées de BOURG D'OISANS.

La somme totale allouée aux associations nationales est de 1 300,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

9/ INFORMATION BUDGET CCAS

Le Maire donne la parole à Madame Murielle VIARD GAUDIN, vice-présidente, afin qu'elle puisse informer les élus sur le vote du budget du CCAS.

Elle informe que le budget a été voté et adopté par le Conseil d'Administration le 19 février dernier pour un montant en fonctionnement de 33 284,65 € et en investissement de 440,13€.

Elle informe que le montant de la subvention communale est en hausse de 1000,00€. Cette somme est allouée à l'organisation de l'anniversaire centenaire d'un de nos administrés. Celui-ci devait se faire en février, mais pour des raisons d'épidémie de grippe, il a été reporté. Il conviendra à la nouvelle municipalité de l'organiser.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

10/ APPROBATION AVENANT CAO

➔ *Marché Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment dans le cadre de l'extension de la résidence Les Tilleuls – Avenant 1*

Le Maire donne lecture de la délibération. Il informe que cet avenant doit être passé avec le groupement DOMINO Architectes titulaire du marché pour les modifications suivantes :

- En plus-value :

- actualisation du montant des travaux de réalisation de l'extension et de la mise à jour du mois d'établissement de l'offre qui fait mention de l'acte d'engagement au mois de mai 2017 au lieu du mois de mai 2018 : + 35 227,75 € HT soit une augmentation de 10.75%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

11/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

➔ *Gestion et surveillance de la Base Nautique été 2019 – 2 propositions reçues.*

La Commission propose de retenir **Stéphane TRESAL MAUROZ** et **Christophe RIU** pour un montant de **9990,00 € TTC chacun.**

→ *Fleurissement de la commune 2019* – 1 proposition reçue

La Commission propose de retenir **GUICHARD VEGETAUX**, pour un montant de :

- Pour les jardinières : 5 559,04 € HT ;
- Pour les massifs : 2 811,54 € HT;

→ *Acquisition d'un Columbarium* – 1 proposition reçue

La Commission propose de retenir **ARTCASE**, pour un montant de 16 457,36€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

12/ DELIBERATION POUR CLASSE DE MER 2020

→ *Autorisation et validation du devis*

Le Maire donne la parole à Sandrine GUERIN, Adjointe en charge du scolaire.

Elle fait part au Conseil Municipal d'un contrat de réservation à passer avec le centre de classe de mer Village « La Grande Bastide » au Lavadou pour les enfants de l'école primaire, pour deux classes de cours élémentaire.

Les classes de Madame Véronique PERRON et Madame Mathilde SORARUFF niveau CM1 et CM2 qui compte 23 élèves chacune.

Le séjour est prévu du 08 au 17 juin 2020 pour un montant de 15 602,26 € par classe qui se décompose ainsi =

- ✓ 64,33 € (soixante-quatre euros et trente-trois centimes) par jour et par enfant,
- ✓ 39,13 € (trente-neuf euros et treize centimes) par jour et par accompagnateur,
- ✓ gratuité pour l'enseignante,
- ✓ taxe de séjour de 23,76 €.

Elle précise qu'au vu du nombre d'élèves, il faut prévoir 4 accompagnateurs.

Sandrine GUERIN ajoute que les dépenses de la classe de mer seront facturées aux communes de la Vallée de l'Eau d'Olle au prorata du nombre d'enfants.

Laurent PELLISSIER souhaite savoir, dans le cas où l'épidémie de COVID19 perdure et le voyage scolaire est annulé, la somme engagée sera-t-elle restituée ?

Sandrine GUERIN informe que nous sommes seulement au stade du devis.

Le Maire précise qu'il faut s'assurer du problème et voir les conditions d'assurance et de remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le séjour en classe de mer Village « La Grande Bastide » au Lavadou des élèves classes de Madame Véronique PERRON et Madame Mathilde SORARUFF pour la période du 08 au 17 juin 2020 et autorise le Maire à signer le contrat de réservation.

13/ BILAN RESTAURANT SCOLAIRE – FRAIS FONCTIONNEMENT 2017/2018

Le Maire expose au Conseil Municipal le bilan du restaurant scolaire concernant le coût des repas soit 43476,57€, des frais de fonctionnement et de surveillance soit 117 158,78 € et des recettes correspondant à la participation encaissée des parents soit 42 870,60 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Elle fait part au Conseil Municipal du prix de revient du repas, soit **12,73 €** réparti ainsi :

- **9,33 € TTC** participation des communes : Allemont – Oz - Vaujany et Villard Reculas ;
- **3,40 € TTC** participation des parents.

Sandrine GUERIN rappelle que le prix du repas n'a pas augmenté, est toujours de 3,40 € TTC actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas à :

- **9,33 € TTC** participation des communes : Allemont–Oz–Vaujany et Villard Reculas.
- **3,40 € TTC** participation des parents.

Et donne délégation au Maire pour établir les factures correspondantes aux communes de Vaujany, Oz et Villard-Reculas au prorata du nombre d'enfants.

14/ INFORMATION SUR LE BILAN DE LA MANDATURE 2014 - 2019

Le Maire informe que la gestion communale, engagée depuis plusieurs mandats et axée sur une adéquation équilibrée entre «nos besoins et nos ressources», nous permet aujourd'hui de mener une politique locale qui allie qualité de vie et de service mais aussi capacité de développement et maîtrise budgétaire.

Il fait remarquer une baisse des charges de fonctionnement entre 2014 et 2015, une stabilité des taux de fiscalité, une maîtrise des charges de personnel, un maintien d'un faible niveau d'endettement, une hausse de notre capacité d'autofinancement sur toute la durée du mandat pour arriver à un excédent de clôture fin 2019 : 1750K€.

Le Maire énumère les Principaux investissements structurants réalisés durant cette période :

- Réfection réseaux sur Clos Garcin et Rivier,
- Création espace paysager et parking à la Rivoire,
- Réhabilitation de la Mairie et ses abords,
- Acquisitions véhicules déneigement et engins TP,
- Construction nouveau centre technique,
- Traitement acoustique restaurant scolaire,
- Restauration salle des fêtes du Rivier,
- Installation toilettes automatiques Rivier et OT,
- Traitement risque / combes de l'Ecuelle et la Chalpe,
- Réalisation passerelle tyrolienne au Verney,
- Réalisation parking Mairie,
- Remise en état passerelle de la Chalpe,
- Réalisation piste des Condamines....

Malgré ces investissements conséquents, il est affecté chaque année 1000 K€ à la part d'investissement courant réalisé sur la commune.

En ce qui concerne le financement de l'Eau d'Olle Express, le Maire tient à apporter des précisions sur l'opération car on entend beaucoup trop de choses sur ce sujet.

Pour mieux comprendre la philosophie de financement de l'Eau d'Olle Express, il faut analyser la ligne des charges de gestion courante.

✓ 3 étapes temps sont importantes :

- **2009** : Le CM prend position pour faire reconnaître par le Conseil Départemental la vraie répartition financière liée à l'écrêtement de la Taxe Professionnelle, à savoir La prise en compte des réels préjudices subis par Allemond avec la réalisation de Grand Maison.

1. 2 usines démantelées,
2. L'impact des 4/5 du lac du Verney,
3. La mise en péril et l'interdiction d'habitation sur le hameau du Villaret.

Demande reconnue : Allemond voit sa dotation passer de 150K€/an à 1600K€/an auquel s'ajoute 500K€/an pour préjudice salariés. A cette époque, ces sommes abondaient dans leur globalité l'enveloppe budgétaire du SIEPAVEO.

2100K€ pour Allemond, 1600K€ pour OZ, 90K€ pour Villard Reculas.

- **2010** : Modification du règlement du SIEPAVEO, chaque commune :

1. Rembourse au syndicat les annuités des emprunts propres aux investissements réalisés sur leur territoire respectif avant 2010.
2. Participe de 2012 à 2015 à 50% sur les investissements, le syndicat participe par solidarité à 50%.

- **2015** : Chaque commune :

1. Conserve sur son budget les montants de l'écrêtement de la Taxe Professionnelle.
2. Rembourse au syndicat les annuités des emprunts propres aux investissements réalisés sur leur territoire avant 2015.
3. Participe à 100% des investissements réalisés sur son territoire. Conséquences de ces nouvelles dispositions :

Allemond se voit doté d'un montant CFE de 2100K€ pour un reversement annuel de 800K€ au SIEPAVEO.

Soit 1300 K€ de gain en 2015. Somme sur laquelle la commune rembourse les annuités de l'EOE : 580K€/an
Reste 720 K€.

Aujourd'hui, le financement de l'Eau d'Olle Express :

Les chiffres clés de l'opération

- Cout total de l'investissement..... : 18.1 M€
- Montant total des subventions.... : 4,6 M€
- Région..... : 3,0 M€
- Conseil Départemental..... : 1,6 M€
- Emprunt : 11 M€
- Autofinancement : 2.5 M€
- Aide hors opération CCO..... : 0,4 M€

Le coût total de l'investissement comprend : le parking couvert de 230 places, la réalisation de l'Eau d'Olle Express, l'ascenseur incliné Gare G2 ⇔ Cœur de station.

Le Maire remercie ses collègues pour l'étroite collaboration durant tout le mandat. Il a apprécié d'avoir travaillé avec eux, tout en pensant aux collègues qui nous ont quittés en cours de route pour raisons personnelles.

Les élu(e)s remercient à leur tour.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

R.A.S.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Monsieur Daniel MICHEL remercie les élus notamment sur la présentation du financement de l'Eau d'Olle Express. Il est bon de préciser les choses car on entend tout et rien.
Il félicite pour la bonne gestion des budgets, quand on augmente sa Capacité d'Autofinancement cela reste un très bon point.
Puis, il a remarqué dans la présentation des recettes de fonctionnement du budget communal une nouvelle ligne de redevance délégataire Ex-hôtel pour 11 500,00€, il souhaite savoir s'il s'agit d'une nouvelle recette ?
H. B. répond que non, les années précédentes cette somme figurait avec les autres loyers aux compte 752. Cette année, il a été décidé de détailler au mieux et à l'identique des autres redevances de délégataires.
- Monsieur Daniel MICHEL a aussi remarqué, sur la présentation du budget d'eau et d'assainissement cette fois, une somme de 16 500,00€ en recette d'investissement qui est récurrente depuis plusieurs années et souhaite savoir de quoi il s'agit ?
Cette somme correspond au remboursement de 51,77% du capital des emprunts, part « Assainissement » qui nous est due par le SACO. En effet, à l'époque nous n'avons pas pu transférer la dette car les emprunts n'étaient pas identifiables (Eau/Assainissement).

Le Maire explique qu'il s'agit d'un changement d'imputation budgétaire fait à la demande de la Trésorerie. L'an passé, il a été versé au SIEPAVEO 776 000,00€ qui correspondent aux contributions à verser suite aux investissements réalisés par le syndicat sur notre territoire.

- Madame Christiane PELLISSIER souhaite savoir où va être déplacé le skate park ?

Le Maire explique que pour le moment, il va rester à cet endroit. Dès que le parking bus du téléporté sera fini, il va être installé de nouveaux jeux comme un Pump-track démontable.

- Monsieur Daniel MICHEL veut connaître où en est le projet du nouveau terrain de sport ?

Le Maire : explique que cela dépend du dossier GEMAPI, compétence transférée à la Communauté de Commune. Cela ne veut pas dire que l'on ne s'y intéresse plus. On sait que les services de l'état ont encore demandé des compléments d'informations il y a une quinzaine de jours.

Le terrain de sport se fera lorsque nous aurons les autorisations. C'est pour cette raison, que dans l'attente, nous avons installé deux cages de foot dans le parc des Tilleuls.

- Monsieur Daniel MICHEL souhaite savoir si, pour la déchetterie, il agit du même cas que précédemment ?

Le Maire : oui, on souhaite garder la déchetterie sur la commune, peut-être en basse vallée. On travaille avec la Communauté de Commune pour trouver un nouveau site. Le problème est que la loi nous impose à ce que celle-ci soit installée en zone urbanisable.

On s'oriente vers un possible camion mobile, mais pour le moment nous devons trouver un site provisoire. Il faut la déménager pour début mai ; date d'ouverture du camping.

J'ai adressé un courrier au président de la Communauté de Commune lui indiquant que l'on ne souhaite pas que nos usagers aillent jusqu'à Livet ou Bourg d'Oisans pour se débarrasser de leurs encombrants.

Daniel MICHEL : surtout que les administrés ne se déplacent déjà pas pour aller à la déchetterie situé sur la Commune. On voit beaucoup d'encombrants devant les containers. Cela n'est pas très joli visuellement !

Le Maire informe que la Communauté de Commune va investir 300 000,00€ sur des containers semi enterrés sur notre territoire.

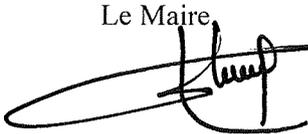
- Madame Christiane PELLISSIER demande pourquoi ne remet-on pas la déchetterie à Champeau, sur l'ancien site ?

Le Maire rappelle que ce sont les services de l'état qui ont fait fermer l'ancienne déchetterie. De plus, le lieu était insalubre pour notre personnel. Nous ne pouvons pas la réinstaller là-bas.

Le Maire invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



Séance levée à 20h35.

Le Maire,

Alain GINIES

